

Distr.  
GENERALE

A/AC.237/27/Rev.1/Corr.1  
21 juillet 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE  
NEGOCIATION D'UNE CONVENTION-CADRE  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
Huitième session  
Genève, 16-27 août 1993  
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS REGLEMENTAIRES, INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

a) REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Note du secrétariat

Rectificatif

Page 2, quatrième paragraphe, troisième et quatrième lignes :

Supprimer le membre de phrase suivant : "et si, par conséquent,  
la décision doit être prise à la majorité des deux tiers".

-----